

Hier

CAUCHEMAR

Bulletin intérieur d'information et de liaison
de l'Amicale des Déportés Politique de

MAUTHAUSEN

ESPOIR

NUMÉRO SPÉCIAL. — Assemblée Générale du 9 Septembre 1945

Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes — 10, rue Leroux - PARIS-XVI^e

LA FÉDÉRATION UNIQUE DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS EST CRÉÉE

Les 5, 6 et 7 octobre.

Venus de tous les départements de France, les délégués des diverses Fédérations ou Associations existantes ont travaillé avec ardeur et avec enthousiasme à la création de la FÉDÉRATION UNIQUE.

Dans les interventions et le travail des commissions, le fait le plus frappant était la volonté d'aboutir des délégués de toutes conditions sociales.

Deux structures d'organisation avaient été proposées au Congrès. Celle de la Confédération d'Organisation et celle de la Fédération Unique. C'est cette dernière conception qui a été acceptée, y compris par les délégués des autres organisations représentées.

En fait l'Organisation unique est réalisée, la Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes groupera demain dans toute la France l'ensemble des déportés, internés et les familles des morts dans les prisons et les bagnes fascistes. C'est une grosse victoire de l'unité gagnée contre ceux qui dans cette dernière période ont tout fait pour empêcher sa réalisation.

La Fédération Unique a élaboré ses statuts. Elle rassemble tous les déportés, internés et familles des victimes, à la condition que l'on ne puisse retenir contre aucun de ceux-ci, dans la vie civile, dans les prisons, ou les camps, aucun acte ou attitude contraire à l'esprit de la résistance.

Elle sera un organisme de combat, qui dénoncera inlassablement les crimes du fascisme pour que la France et le monde ne reviennent jamais cela.

Elle mènera l'action nécessaire auprès des Pouvoirs publics pour faire aboutir sa charte revendicative et exigera que les droits de ses adhérents soient incontestés par les autorités officielles.

La Fédération considère aussi qu'elle a des devoirs à remplir, en premier lieu celui de faire rendre justice à toutes les victimes en recherchant tous les coupables ou complices, et en exigeant un châtiment implacable, en fonction des responsabilités et des crimes commis, et l'unanimité des délégués proteste contre la cascade de grâces rendues à l'égard des traîtres et des collaborateurs, parmi les plus criminels et les plus responsables.

L'accord unanime des délégués a été réalisé sur le principe de ne poursuivre à l'intérieur de la Fédération aucune politique partisane ou confessionnelle. Mais ils entendent, toutefois, participer à la reconstruction et à la renaissance de la patrie, de la même manière qu'ils ont lutté dans les groupements d'avant-garde pour sa libération.

Ils entendent intervenir auprès du gouvernement et de l'opinion publique chaque fois que les intérêts moraux et matériels de ses membres seront menacés, intérêts qu'ils confondent avec ceux de la Nation toute entière.

Pour résoudre toutes les questions soulevées par son action, la Fédération décide de lutter pour l'application intégrale du programme du C.N.R., programme de rénovation sociale, signé par le général de Gaulle.

Ce programme, répondant aux vœux de la Nation toute entière, permettra en particulier la solution des questions financières en confisquant les biens des traîtres et des collaborateurs, en nationalisant, sans indemnité, les biens des trusts et des industriels qui ont trahi le pays en se mettant à la solde de l'ennemi.

La Fédération demande que soit confisqués les biens des hitlériens,

Aujourd'hui

des trusts et industriels allemands qui ont employé les déportés à la production de leur industrie de guerre et dans les carrières de l'Allemagne.

M. le Ministre FRESNAY qui, vendredi, est venu faire beaucoup de promesses devant les délégués et qui a été quelque peu houspillé par eux, a la parole. Le Congrès lui demande maintenant des réalisations.

Lundi après-midi 150 délégués se sont rendus à l'Arc de Triomphe porter une gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu. Maurice LAMPE, Secrétaire général de la Fédération, en tête du cortège avec les membres du bureau élus, a ranimé la flamme.

COMPTE RENDU

L'Assemblée générale de l'Amicale qui s'est tenue à Paris le 9 septembre a été un succès.

700 personnes représentaient les déportés et les familles de nos camarades assassinés ou de ceux dont on est encore sans nouvelles.

La séance était présidée par notre ami et camarade RABATÉ, Vice-président, assisté des membres du bureau et du Conseil d'administration présents à Paris.

Le Président de séance RABATÉ, après avoir fixé les buts de cette Assemblée générale, demande à la salle d'observer une minute de silence à la mémoire de tous nos camarades qui ne reviendront plus.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire général RICOL qui expose le bilan d'activité de notre Association depuis sa formation.

Après lui, M. PICHON, Président de l'Amicale, membre de l'Assemblée Consultative, présente un rapport sur l'unité des déportés politiques et montre la nécessité pour les rapatriés des bagnes nazis de maintenir l'union dans les camps, et appelle tous nos adhérents à œuvrer contre toutes les manœuvres et toutes les tentatives de division pour forger l'organisation unique des déportés politiques.

Notre Vice-président, M. SAVOUREY, donne lecture des statuts de l'Amicale, qui sont adoptés à l'unanimité, après quelques modifications présentées par l'Assemblée.

Enfin, notre camarade DAIK, Trésorier-général, présente un court rapport sur la situation financière et fait appel à l'initiative de tous pour procurer à notre Association les fonds nécessaires à son développement.

Après une intervention de VALLEY, MARTEAU, l'organisateur de la solidarité à l'infirmerie, dénonce la cinquième colonne qui essaie d'entraîner les déportés à des actes de provocation en exploitant le mécontentement justifié par la situation générale qu'ils ont trouvée à leur retour des bagnes hitlériens.

Le Bureau et le Conseil d'administration est reconduit à l'unanimité avec l'adjonction de MM. le R.P. RIQUET, LOUBARECH, Capitaine ANET, VIENNOT, LEGUHEN, TILLARD, DEGOIN, MARTEAU et de MM. LÉBOVICI, PLAU, HERON et de Mmes ALLICOT et DEBORD, représentant les familles de nos camarades non rapatriés.

En fin de séance, deux résolutions furent votées dont on lira la teneur plus loin.

Une délégation a été désignée pour se rendre auprès du Ministre des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés demander que des mesures immédiates soient prises pour faire cesser au plus vite l'incertitude qui pèse sur les familles de ceux de nos camarades qui n'ont pas été rapatriés.

OCTOBRE 1945. — N° 2

REPUBLIQUE
FRANCAISE
*0.30
POSTES
SC 0634

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Notre Amicale a été constituée dans le courant du mois de mai par les premiers rapatriés avec, à l'origine, un double but :

1° Accélérer par nos démarches le rapatriement de tous nos camarades menacés de mort par les épidémies, l'épuisement et la faim, qui ont continué à régner dans les camps, même après la libération ;

2° Aider les familles dans l'angoisse à retrouver la trace des êtres chéris qui n'avaient donné aucun signe de vie depuis de longs mois.

Avons-nous réalisé ces deux tâches ? Je répondrais avec franchise non, et je voudrais avec la même franchise fixer les responsabilités.

LE RAPATRIEMENT

Pour la première question, je ne rappellerai qu'un fait. En mai dernier, notre camarade HAVÉZ, responsable du Comité international d'Ebensee, est envoyé en mission à Paris par le Comité français, avec l'assentiment des autorités américaines, pour voir les divers services ministériels afin de rapatrier immédiatement nos camarades et apporter l'aide médicale urgente qui permettrait de sauver une grande partie des nôtres, trop affaiblis pour faire le voyage.

HAVÉZ va trouver le Ministre de la Santé publique, François BILLOUX, qui décide immédiatement l'envoi d'une colonne médicale avec trois tonnes de médicaments.

Ensuite, il va trouver le Ministre de l'Air, Charles TILLON, qui décide, avec la même rapidité, d'envoyer reconnaître un terrain d'atterrissage et de créer un service de navette entre Ebensee et Paris.

Enfin, il va trouver le Ministre des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, M. FRESNAY, et il a la stupeur de s'entendre dire qu'il n'a aucun droit de s'occuper du rapatriement de ses camarades, qu'il est un clandestin, et qu'il existe des Missions de rapatriements officielles.

Chacun de nous a une opinion sur ces missions. Pour mémoire, je ne citerai que celle de la région de Linz, dirigée par des chefs de chantiers de la jeunesse, porteurs de la francisque du maréchal, et faisant aux déportés l'apologie du régime de Vichy.

L'AIDE AUX FAMILLES

Aujourd'hui tous nos déportés ne sont pas encore renrés. C'est lentement, ce sabotage même, nous les imputons à M. FRESNAY et à ses services et nous n'hésitons pas à les accuser de porter la responsabilité de la mort de nombreux déportés, à qui toute l'attention nécessaire n'a pas été apportée à temps.

Pour le deuxième point, nous avons travaillé seuls, avec nos faibles moyens et nos faibles ressources, à constituer un fichier, qui nous a permis de répondre actuellement à près de 1.500 demandes de familles. Mais la plupart de celles-ci ne savent encore rien ou rien d'officiel.

Or, nous savons que le Ministère possède, pour le camp de Mauthausen, la liste presque complète de tous les Français morts au camp jusqu'à la libération. Pourquoi le Ministère n'a-t-il pas encore fait connaître aux familles intéressées le sort des leurs morts en captivité. Ces listes se trouvent au Ministère depuis le mois de mai.

J'ai eu, vendredi, un entretien avec deux officiers de la 1^{re} armée, qui ont établi la liste de tous les Français passés et morts dans les prisons et camps des zones d'occupation française et anglaise. Le dernier nom de cette liste a été transmis il y a un mois actuellement. Rien n'a encore été publié.

Et ne croyez pas qu'il existe des difficultés pour pénétrer dans ces zones d'occupation, car depuis la libération, donc du 5 mai au début de juin, 50 missions officielles françaises sont allées au camp de Mauthausen pour obtenir des nouvelles d'un général, d'un industriel, d'un homme politique, mais personne ne s'est occupé du sort de l'ensemble des Français qui avaient sacrifié leur liberté et leur vie pour que vive une France libre, forte et progressive.

Nous portons encore une seconde accusation. Si tant de familles vivent encore les terribles tourments de l'incertitude, la responsabilité entière en incombe à M. FRESNAY et à ses services.

NOS PERSPECTIVES

Pour ne jamais revoir cela

Ensuite, notre Amicale a considéré de son devoir d'élargir le rayon de son activité.

Nous avons pensé qu'il fallait que les survivants de ces camps épouvantables de la barbarie fasciste soient des propagandistes inlas-

sables, qui feront connaître en France et hors de ses frontières les atrocités dont se sont rendus coupables les criminels de l'ordre nouveau, de la nouvelle Europe. Nous voulons que les survivants maintiennent dans l'esprit de tous les crimes monstrueux dont ils ont été les témoins, et nous le désirons d'autant plus que nous savons que l'homme a trop tendance à oublier les mauvais côtés de la vie, pour ne garder dans le fond de son être que les bons souvenirs. Notre Amicale a déjà préparé un document sur la vie de l'ensemble du camp. Nous participons à l'Exposition de la Foire de Paris, mais il nous faut votre aide à tous, aide généreuse, désintéressée, pour que le monde ne voit plus jamais cela.

NOUS EXIGEONS LA JUSTICE

Nous avons pensé aussi qu'il nous fallait honorer nos morts. Garder dans notre mémoire, aussi longtemps que notre vie, le souvenir de leur douloureux calvaire. Mais il faut garder ce souvenir en réclamant que justice, toute la justice soit faite, et que les responsables de ces atrocités et de ces massacres soient punis en fonction des crimes qu'ils ont commis et de leurs responsabilités.

Ce n'est pas un esprit de vengeance qui nous anime. C'est un esprit de justice, car nous considérons qu'une société dans laquelle la justice est bafouée est une société qui est appelée à disparaître. Si les auteurs et les complices de ces crimes monstrueux ne reçoivent pas le châtiment qu'ils méritent, nous les reverrons demain perpétuer les mêmes assassinats et nous verrons le fruit de vingt siècles de civilisation disparaître parce que nous aurions été des faibles.

Certes, nous nous intéresserons aux châtiments de nos tortionnaires, de nos S.S. de garde, des nazis, qui ne paieront jamais assez leurs forfaits. Nous donnerons aussi notre opinion et nous ferons entendre notre voix lorsqu'il s'agira de rendre la justice à leur égard. Laissez-moi vous exprimer en passant mon étonnement douloureux lorsque j'ai lu dans les journaux le traitement que nos Alliés anglo-américains réservent aux chefs politiques et militaires du nazisme : ces hommes qui n'ont connu aucune loi pour assouvir leur passion et à qui on applique les lois de la convention internationale de Genève.

Ces égards nous font craindre pour la justice que des millions d'êtres réclament si ardemment, et que nous, en particulier, nous réclamons vite et bien. Mais nous savons que le sort de nos bourreaux ne se réglera pas par notre jugement, ni par notre volonté. C'est un tribunal où les cinq Grands seront représentés qui sera chargé de cette œuvre d'assainissement. Emettons le vœu que le représentant de la France saura répondre fermement et dignement à la voix de nos 200.000 assassinés.

Mais il existe un autre problème qui, lui, ne sera pas réglé par une décision des cinq Grands, où ni l'opinion de Moscou, ni l'opinion de Londres, ni celle de Washington ne peuvent influencer le dénouement, c'est le châtiment implacable des traîtres, des complices que les boches ont trouvés en France pour meurtrir et piller notre pays.

Combien d'entre nous ont été arrêtés par des Français, torturés par des Français, dénoncés par des Français, livrés à l'Allemagne par des Français. Combien de familles, présentes dans la salle, ont leurs parents morts dans des tourments indicibles, parce que Français ont fait passer leur esprit de caste et de classe avant l'intérêt supérieur de la patrie. Pour ces hommes aucune considération ne doit intervenir. Ils doivent payer, c'est à cette tâche que nous voulons nous atteler. Encore une fois, je le répète, sans esprit de vengeance, nous voulons seulement la justice et laisser à l'histoire le souvenir qu'en France la trahison ne paie pas, mais qu'elle se paie.

LE DROIT DE GRACE

Encore une fois, nous regrettons et avec nous beaucoup de camarades regrettent la mansuétude du Gouvernement à l'égard de trop nombreux Français indignes. Il y a beaucoup trop de grâces, et si quelques lampistes sont exécutés, les principaux chefs de la trahison ne paieront pas de leur tête. Nous regrettons et avec nous beaucoup regrettent aussi que le chef de la trahison, le maréchal félon, qui faisait condamner à mort le général de Gaulle pour le patriotisme qu'il manifestait à Londres en continuant la résistance à l'ennemi, ait reçu sa grâce qui lui permet de passer douillettement ses jours au Portalet, en attendant peut-être un séjour meilleur pour demain.

Cette faiblesse à l'égard des nazis français n'est pas faite pour relever le prestige de notre pays à l'étranger. C'est parce que nous voulons revoir notre Patrie au premier rang des nations par son rayonnement spirituel et moral, par son rayonnement que lui a acquis dans l'histoire son juste sens de la démocratie et de la justice que nous voulons que notre Pays soit pour le vingtième siècle ce que la France était au monde au dix-huitième.

C'est pour cette raison que nous voulons que toute la justice soit faite et alors nous pourrions nous adresser à la mémoire de nos camarades disparus et leur dire : « Vous pouvez dormir en paix, camarades, la France pour qui vous vous êtes sacrifiés monte la route de la renaissance. Les responsables de son calvaire ont payé. Ils ne pourront plus jamais nuire à notre Patrie. »

L'ORIENTATION DE NOTRE AMICALE

Je ne développerai pas l'intention que nous avons dans notre Association de développer les liens de fraternité qui se sont créés dans les camps et de maintenir l'unité de tous les Français en face de l'ennemi commun. Mon camarade PICHON traitera de ce point important dans un co-rapport.

Mais avant d'aborder le dernier point de mon exposé, je voudrais dire un mot sur une question que nous avons tous à cœur.

Notre Association se tiendra en dehors de toute activité politique ou religieuse. Les uns et les autres, nous venons de partis politiques, de mouvements de la résistance différents, mais les uns et les autres nous avons lutté pour un même idéal, nous avons couru les mêmes dangers, nous avons souffert les mêmes peines, nous avons partagé les mêmes inquiétudes, les mêmes espoirs.

Les uns et les autres nous avons voulu une France libérée de l'envahisseur exécré. Les uns et les autres nous nous sommes mis à la disposition de notre Patrie commune, nous devons aujourd'hui, dans notre Association, nous mettre au service de la collectivité toute entière, encore une fois au service de la France.

Mais nous avons voulu plus que libérer notre pays, nous avons voulu, et nous voulons une France où règnera la liberté pour le peuple, une France aux réformes hardies, où règnera le bien-être pour tous ceux qui par leur travail bien modestement font la grandeur et la richesse de notre pays.

Les uns et les autres nous sommes redevenus des militants de nos partis ou de nos organisations de résistance respectifs. Tous ceux-ci ont souscrit à un programme de rénovation ; ce programme c'est celui du C.N.R., signé et reconnu par le général de Gaulle, et si, dans notre Amicale nous refusons de suivre quiconque voudrait l'entraîner dans une action partisane, nous appuyerons de toutes nos forces le C.N.R. et toutes les organisations qui œuvreront à l'application de ce programme.

Les déportés politiques ne doivent pas décevoir l'espoir que beaucoup ont mis en eux, et ils doivent faire la démonstration qu'ils ont su faire l'unité dans le combat contre l'envahisseur, et qu'ils sont capables de la maintenir et de la développer pour que renaisse notre pays.

NOS REVENDICATIONS

Le dernier point de mon exposé aura trait à la situation matérielle des déportés et de leurs familles.

Les déportés politiques rapatriés ont touché, pour la Seine, en comptant le deuxième mois de repos, 12.500 francs. Beaucoup n'ont plus de foyer, plus de vêtement, plus de meuble. Les secours accordés sont vraiment insuffisants.

Avec le C.N.R. nous réclamons :

1° L'augmentation de la prime de déportation à 10.000 francs, et l'octroi d'un pécule de 30.000 francs, pour reconstituer le foyer pillé ;

2° Qu'une indemnité journalière nous soit attribuée pour tout temps passé en déportation. L'argent sera trouvé dans la confiscation des biens des hitlériens et industriels qui se sont enrichis par notre travail dans les usines ou les carrières de l'Allemagne ;

3° Qu'une pension raisonnable soit attribuée aux familles de nos camarades morts en déportation. Actuellement la pension est inférieure à l'allocation militaire ;

4° Que des prêts d'honneur soient accordés aux déportés, afin de monter une petite entreprise industrielle ou commerciale ou pour remettre à flot celle que leur déportation a fait tomber, ou pour leur permettre de se constituer un foyer ;

5° Que les familles de déportés morts après leur rapatriement puissent toucher ce à quoi l'intéressé a droit et que seul son état physique ne lui a pas permis de percevoir ;

6° L'état physique des déportés étant en général mauvais, qu'il leur soit accordé la carte de priorité nationale pour une durée d'un an ;

7° Pour les déportés revenants meurtris, nous réclamons qu'ils soient assimilés aux anciens combattants et qu'ils perçoivent des pensions correspondantes à leur incapacité ;

8° L'attribution de bons matériaux pour articles ménagers, afin de remplacer ce que les boches et vichyssois ont pillés et détruits ;

9° Le paiement aux familles de l'allocation militaire qui était payée aux prisonniers de guerre pendant tout le temps de la déportation ;

10° L'effacement sur le casier judiciaire des condamnations prononcées par les tribunaux de Vichy et le droit pour les déportés de jouir de tous leurs droits de citoyens ;

11° L'augmentation de la prime journalière de 50 francs, qui est nettement insuffisante, versée à nos camarades à qui leur état de santé ne permet pas de reprendre le travail après les deux mois de congé prévus ;

12° Que le scandale du silence prenne fin au Ministère des Prison-

niers de Guerre, Déportés et Réfugiés, et que des mesures immédiates soient envisagées pour que celui-ci avertisse les familles sur le sort des leurs non rapatriés ;

13° Que le Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, fasse cesser le scandale du retard de paiement des primes en Seine-et-Oise.

L'INCURIE DU MINISTÈRE

Les déportés ont été pour la plupart déçus de l'accueil officiel qui leur a été fait. Certes, malgré les difficultés on aurait pu faire beaucoup plus pour eux. Il y a eu des crédits considérables d'accordés : seulement cette année 27 milliards ont été engloutis par M. FRESNAY, mais ce ne sont pas les déportés qui ont reçu toute cette somme : 20 millions sont dépensés pour transformer la piscine Molitor en Centre d'Accueil. Le lendemain de l'inauguration le Centre est fermé.

A Pontarlier on construit un Centre pour le supprimer ensuite. Plusieurs millions sont encore perdus.

A Villefranche-sur-Mer de nombreux hôtels sont vides, plutôt que de les réquisitionner, de coûteux bâtiments sont construits et démolis ensuite. Des millions sont encore envolés.

10 millions sont dilapidés dans le Centre d'Entr'aide de la rue d'Artois.

Plus de 871 millions ont été dépensés pour 9.730 officiers et sous-officiers de la Mission française de rapatriement, dont la grande majorité n'a pas encore quitté la France. Comprenez-vous pourquoi les familles sont dans l'anxiété et sans nouvelles.

Des vols commis dans la plupart des Centres de rapatriement dans le Nord et le dernier en date au Centre de Dombasle ou 340.000 rations ont été volées et vendues au marché noir (costumes, chaussures, vivres) tout cela a servi à enrichir les hommes que FRESNAY a placés en confiance.

Peut-on s'étonner quand on sait que nombre des fonctionnaires choisis par M. FRESNAY ont joué un rôle important dans la collaboration.

Nous apprenons que la Commission des Prisonniers et Déportés de l'Assemblée Consultative avait prévenu, dès février dernier, le Ministère et le Gouvernement de ce scandale. Les arrestations ont commencé sept mois après. M. FRESNAY ne voulait sans doute pas arrêter ou gêner l'activité de ses amis.

Et bien, ce n'est pas cela que nous comptons retrouver en France. Nous pensions que la corruption, que la gabegie, que l'irresponsabilité disparaîtraient de notre pays. Elles existent encore, il nous faut les chasser, car nous avons lutté pour avoir une France propre et la France ne sera propre que si les responsables sont chassés et punis. A la porte FRESNAY. Ce sera un premier nettoyage. Nous demandons au Gouvernement la suppression du Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, et son remplacement par un Ministère des Anciens Combattants et des Pensions, qui devra avoir un homme nouveau et responsable à sa tête.

Nous avons encore beaucoup de travail devant nous, mais dans des jours plus sombres nous n'avons pas tremblé et n'étions pas découragés. Nous sommes prêts aujourd'hui à nous mettre au travail avec la même ardeur. Pour vaincre nous devons être forts, unis dans notre Amicale. Il faut que vous tous nous aidiez à réaliser les grandes tâches qui nous restent encore à faire.

DÉLÉGATION AU MINISTÈRE

La délégation chargée de voir le Ministre des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, pour exiger la publication des listes de morts qui sont en sa possession, et proposer des mesures qui permettraient de donner rapidement des nouvelles aux familles des déportés non encore rapatriés et signalés vivants après la libération du camp, est composé par MM. LEBOVICI, PLAU, HERON, de Mmes ALLIGOT et DEBORD, représentant des familles de déportés, et de MM. PICHON, SAVOURAY, RICOL, Président, Vice-président et Secrétaire de l'Amicale.

La lettre suivante réclamant une audience a été envoyée le 11 septembre à M. le Ministre :

« L'Assemblée générale de notre Amicale, qui a eu lieu le 9 septembre à Paris, s'est émue des lenteurs apportées à la publication des renseignements sur le sort des déportés non encore rapatriés.

« Nous savons que vos services possèdent des listes importantes de morts du camp de Mauthausen. Jusqu'à présent les familles intéressées n'ont reçu de votre part aucune notification qui leur permettrait de se libérer de cette incertitude qui pèse sur tous les instants de leur vie.

« Par les déportés rapatriés de ce camp, nous savons qu'un certain nombre de nos camarades sont restés, trop affaiblis pour faire

le voyage, dans des hôpitaux américains ou civils de la région. Ils étaient vivants après la Libération ; certains d'entre eux ont même pu faire passer, par leurs camarades, des lettres donnant des nouvelles à leurs familles. Depuis, c'est le silence le plus absolu, soit de leur part, soit des autorités officielles.

« Nous pensons qu'il est possible de savoir ce que sont devenus ces déportés. Vous ne pourriez pas rester insensible à l'inquiétude qui étirent les mamans, les épouses, les parents de ceux qu'ils espèrent encore vivants, et c'est pour vous faire des propositions concrètes sur la possibilité d'avoir rapidement des nouvelles de ces Français, qui ont sacrifié leur liberté et leur vie pour que vive une France libre, que nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation comprenant des représentants de nos déportés non encore rapatriés, et des représentants du bureau de notre Amicale.

« Nous espérons que vous voudrez bien examiner cette question avec toute l'attention qu'elle mérite, et vous prions de bien avoir l'obligeance de nous fixer la date à laquelle vous pourrez recevoir cette délégation.

« La délégation sera composée de : MM. LEBOVICI, PLAU, HERON ; Mmes DEBORD, ALEGOT, représentant les familles des déportés non encore rapatriés, ainsi que de M. ULMANN, Président de notre Amicale, Membre de l'Assemblée Consultative, M. SAVOURAY, Vice-président de notre Amicale, Membre de l'Assemblée Consultative et de M. RICOL, Secrétaire de l'Amicale.

Dans l'espoir d'une réponse rapide, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués. »

Le Secrétaire Général.

Après de multiples interventions du secrétariat de l'Amicale la délégation nommée à l'Assemblée générale a été reçue par M. Darcy, du ministère. M. Darcy nous indiqua tout ignorer de notre demande d'audience.

Au cours de cette entrevue M. Darcy nous indiqua son accord sous réserve d'acceptation :

- 1° Faire participer les Amicales dans la publication d'une liste officielle de mort avec origine des renseignements ;
- 2° Accepte que les Amicales soumettent un projet élaboré par des juristes compétents qui réglera la publication officielle des décès ;
- 3° Accepte le principe de la participation de représentants d'Amicales et de familles de disparus dans les missions de recherches qui doivent partir en Allemagne.

RÉSOLUTION

Les déportés et familles de déportés, réunis le 9 septembre 1945 au nombre de 700 en vue de former l'Amicale de Mauthausen,

Approuvent le rapport présenté par le camarade RICOL sur les droits et les devoirs des anciens déportés échappés des bagnes nazis, et demandent aux autorités compétentes de reconsidérer d'urgence les mesures prises pour les rapatriés et leurs familles, et de donner satisfaction à leurs légitimes revendications.

Elèvent une protestation indignée contre l'insouciance des services du ministre FRESNAY à l'égard du sort des déportés et de leurs familles.

Dénoncent les lenteurs, les abus et les scandales, dont le dernier en date, celui de Dombasle, témoignent de l'incurie qui règne dans un Ministère où subsiste encore l'esprit de Vichy.

Demandent qu'une commission de contrôle, à laquelle participeront des représentants des Associations de déportés, soit constituée pour examiner les comptes du Ministère des Prisonniers de Guerre. Déportés et Réfugiés.

Demandent la suppression du Ministère des Prisonniers et Déportés, et son remplacement par un Ministère d'Anciens Combattants et des Pensions, qui accordera des droits légitimes aux combattants de la résistance échappés à l'enfer des camps de la mort, ainsi qu'aux veuves, orphelins et familles des victimes.

Ils s'engagent à maintenir toujours plus forte l'union qui s'est réalisée dans les camps, afin d'œuvrer tous ensemble à la réalisation d'une France plus belle, pour laquelle sont morts, dans la souffrance, ceux d'entre nous qui ne reviendront plus.

Cette résolution a été envoyée au général de Gaulle, Président du Gouvernement Provisoire de la République, qui nous a fait parvenir la réponse suivante :

« Monsieur le Secrétaire général,

Le Président du Gouvernement Provisoire de la République Française me charge de vous dire qu'il a pris connaissance de la lettre que vous lui avez fait parvenir au nom de l'Amicale de Mauthausen.

Veuillez agréer...

CARTES D'ADHÉRENTS

Les cartes de l'Amicale sont à la disposition de nos adhérents. Nous rappelons qu'il est délivré une carte **Déporté** à ceux des nôtres qui ont été rapatriés ; une carte **Famille de déporté**, sera délivrée à un membre direct de la famille de nos camarades non rapatriés.

La cotisation a été fixée à un minimum de 20 francs. Nous faisons appel à la générosité de tous pour effectuer un versement supérieur suivant les possibilités de chacun pour permettre à notre Amicale de faire face à toutes ses obligations.

La cotisation a été fixée à un minimum de 20 francs. Nous faisons appel à la générosité de tous pour effectuer un versement supérieur suivant les possibilités de chacun pour permettre à notre Amicale de faire face à toutes ses obligations.

Les adhérents, rapatriés ou familles de déportés sont priés de venir retirer leurs cartes au siège, 10, rue Leroux. Pour ceux qui ne pourraient se déplacer, faire la demande de carte en joignant une photo, un mandat au nom de M. RICOL, 10, rue Leroux, Paris (16^e). Pour les déportés rapatriés, rappeler dans leur lettre nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse exacte, commando et n° matricule. Pour les familles de déportés indiquer leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse exacte ainsi que le commando et le n° matricule de la personne qu'ils représentent.

Il existe, en outre, des cartes de membres donateurs qui sont délivrées contre un versement minimum de 100 francs et des cartes de membres bienfaiteurs, contre un versement minimum de 1.000 francs.

Nous faisons encore une fois appel à la bonne volonté et au dévouement de chacun pour placer ces cartes Donateurs et Bienfaiteurs, dans leur entourage.

Un reçu indiquant le montant de la somme versée sera envoyé en même temps que les cartes.

DEUX HEUREUSES INITIATIVES

Répondant à l'appel de notre Président, M. PICHON, paru dans le n° 1 de notre bulletin, M. BATAILLE, Albert, du camp de Melk, a organisé une collecte de vivres et d'argent dans sa localité, à La Feuillie (S.-I.). Au cours de cette première collecte, 230 kilos de pommes de terre, 1 kg 500 de beurre, 3 kgs de farine, 16 œufs, une oie vivante, une livre de haricots blancs, des poires, deux paires de chaussures, un caleçon et 1.600 francs ont été recueillis.

Les vivres ont été immédiatement distribués aux déportés politiques de tous les camps hospitalisés à l'hôpital Bichat.

Nous remercions vivement la générosité de la population La Feuillie et félicitons notre camarade BATAILLE pour cette initiative qui a permis d'améliorer l'ordinaire de nos malades et de nous aider dans la marche de notre association.

M. GUILLEMIN Louis, de Mauthausen, nous a également fait un premier envoi comprenant un costume et deux paires de chaussures. Avec nos remerciements pour l'aide apportée à ceux des nôtres qui sont dans le besoin, nous faisons appel à l'esprit de solidarité de tous nos amis pour multiplier de tels gestes.

AVIS AUX FAMILLES

L'Amicale commencera la publication, dans son prochain numéro, d'une importante liste de décès des Français morts dans les différents commandos.

Nous publierons également un article de notre Vice-président, M. le Professeur Heim, sur la vie à Gusen.

Dans le but d'aider nos camarades qui ne connaissent pas leur droits, nous avons demandé à notre ami Paul Arrighi, avocat à la Cour d'appel et membre du bureau de notre Amicale, de nous faire une étude sur ceux-ci, dont nous commencerons également la publication dans le prochain numéro quisuivra d'une semaine la parution de celui-ci.